



GOURNAY  
SUR MARNE

## Conseil municipal Séance du 5 octobre 2023

### Délibération n° 2023 - 48

<b>Membres du Conseil municipal</b>			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	23	5	1

Le 5 octobre 2023 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 29 septembre 2023 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents :** M. Éric SCHLEGEL — M<sup>me</sup> Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — M<sup>me</sup> Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M. Francis DEFRANOUX — M. Éric FOURNIER — M. Alain HUGUET — M<sup>me</sup> Amélie GUILLOU — M<sup>me</sup> Corinne TANGUY — M<sup>me</sup> Manuela RAMIREZ — M<sup>me</sup> Sylvie BELLAVOINE — M. Serge ADALLA — M<sup>me</sup> Nadège HUGUET — M. Alain GROSDDET — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M. Nicolas SERERO — M<sup>me</sup> Stéphanie FUCHS — M<sup>me</sup> Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — M<sup>me</sup> Maria GENARO.

**Procurations :** M<sup>me</sup> Francine PEDRO donne pouvoir à M<sup>me</sup> Nadège HUGUET  
M. Pierre HAGEMAN donne pouvoir à M<sup>me</sup> Agnès PONCELIN  
M. Éric FLESSELLES donne pouvoir à M. Claude MAZARS  
M<sup>me</sup> Claire HÉNIN donne pouvoir à M. François CULEUX  
M. Bruno AFONSO donne pouvoir à M. M. Nicolas SERERO

**Absente non excusée :** M<sup>me</sup> Salima GUENINECHE

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Nicolas SERERO.

### **OBJET : COMPLÉMENT DE SUBVENTION ATTRIBUÉE À DEUX ASSOCIATIONS GOURNAYSIENNES**

Sur proposition de M. Claude MAZARS,

Au regard de son engagement auprès des associations de la Ville, la Municipalité en date du 6 avril leur a accordé par délibération n° 2023-27 un soutien financier par le biais d'une subvention afin de les aider dans leur fonctionnement.

Cependant, la Ville s'était engagée à leur apporter une aide financière supplémentaire au regard de leur projet et/ou difficulté.

Deux associations ont sollicité la Mairie pour une demande de subvention complémentaire suite à l'organisation de projets pour un montant total de 2 815 €, à savoir :

- 1 415 € à l'AVAEG pour l'organisation du Marché de Noël,
- 1 400 € à l'Académie des Arts pour la participation à la sécurité du Salon d'automne, démonstrations d'artistes et spectacles pour les élèves de nos écoles.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver ces subventions.

.../...

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé de M. Claude MAZARS,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de soutenir les associations de la Ville pour le maintien d'un tissu associatif dynamique et riche sur la Commune,

## DÉLIBÈRE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DÉCIDE** d'allouer un complément de subvention aux associations de Gournay-sur-Marne, réparti comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
AVAEG	1 415 €	Organisation du Marché de Noël
Académie des Arts	1 400 €	Participation à la sécurité du salon d'Automne, démonstrations d'artistes et spectacles pour les élèves de nos écoles.

**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité**

SUFFRAGES EXPRIMÉS	28
POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Le Maire,  
**Éric SCHLEGEL.**



Certifiée exécutoire compte tenu  
de la publication le : 10 octobre 2023

Le Maire,  
**Éric SCHLEGEL.**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.